

La France Agricole

Un accord interprofessionnel prévoit de changer le financement de l'ovosexage

Jusqu'à présent financé par les circuits de distribution des œufs coquille, le coût du sexage dans l'œuf, aussi appelé ovosexage, sera bientôt « directement intégré dans les coûts de production des poussins livrés aux éleveurs », annonce l'interprofession des œufs.

FA Article réservé aux abonnés. [Je m'abonne >](#)

Publié hier à 13h01, Mis à jour à 15h35



Avec ce nouvel accord, le coût des poussins sexés serait intégré aux coûts de production des élevages puis répercuté jusqu'à l'aval de la filière. © Audrey Dibet/GFA

Jusqu'à présent financé par les circuits de distribution des œufs coquille, le coût du sexage dans l'œuf, aussi appelé ovosexage, sera bientôt « directement intégré dans les coûts de production des poussins livrés aux éleveurs », annonce l'interprofession des œufs. « À compter du 1er décembre 2025, le coût de l'ovosexage sera directement intégré dans les coûts de production des poussins livrés aux éleveurs et répercuté à chacun des maillons de la filière jusqu'à l'utilisateur final », annonce l'interprofession des œufs, le CNPO, dans un communiqué du 7 octobre 2025.

« Cette répercussion du coût concernera ainsi les trois principaux marchés de la filière, la distribution, la restauration hors domicile et les entreprises agroalimentaires ». Elle s'appliquera donc toujours aux œufs coquille, et désormais également aux ovoproduits. L'interprofession précise que ce nouveau mode de financement fera l'objet d'un suivi via un indicateur de référence Égalim du coût de production des poussins.

L'accord interprofessionnel actuel, en vigueur depuis le 1er mars 2025, devait courir jusqu'en septembre 2026. Mais « les membres du conseil d'administration du CNPO ont unanimement décidé d'anticiper la fin de cet accord », annonce l'interprofession.

Pour pérenniser une démarche en faveur du bien-être animal

Cette décision est motivée par « une responsabilité budgétaire », justifie Yves-Marie Beaudet, éleveur et président de l'interprofession, car « en aucun cas nous ne voulons stopper l'ovosexage ». Contacté par La France Agricole, il précise que le fonds interprofessionnel signé en mars était équilibré sur les six premiers mois uniquement. Un moyen devait donc être trouvé pour assurer le financement de cette démarche en faveur du bien-être animal et pour laquelle la France est l'un des

seuls pays d'Europe à avoir légiféré. « On la pérennise en l'intégrant au coût de production », invoque Yves-Marie Beaudet.

Ce changement n'aura pas de conséquence sur le prix de l'œuf au consommateur, assure-t-il. Les distributeurs prennent déjà en compte le coût de l'ovosexage dans le prix des œufs coquille aujourd'hui.

« Simplifier le système de financement »

Que de débats sur le financement du sexage dans l'œuf, depuis qu'un décret français a mis fin au broyage des poussins mâles le 1er janvier 2023. Le sexage dans l'œuf pratiqué au sein des couvoirs de poules pondeuses depuis cette date en France représente un surcoût de 40 millions d'euros par an pour la filière, selon le CNPO. Son financement fait l'objet d'un accord interprofessionnel, qui était initialement d'un montant de 59 centimes les 100 œufs, supporté par les enseignes de distribution. Le renouvellement de cet accord arrivant à échéance en février 2025 avait provoqué de vives tensions entre les éleveurs et les distributeurs qui s'accusaient les uns et les autres d'entraver les discussions pour trouver un nouveau terrain d'entente. Une issue avait finalement vu le jour en février avec l'élargissement de l'assiette de financement de l'ovosexage à tous les circuits de distribution. Mais il s'agissait d'un accord faute de mieux, face à l'urgence de l'échéance. Un accord qui prend donc fin précocement. Celui qui vient d'être annoncé va notamment permettre de « simplifier le système de financement », selon le CNPO. Il a été élaboré en l'absence des distributeurs puisqu'ils s'étaient retirés de l'interprofession des œufs en juillet 2025.

Audrey Dibet